



Ref : 18/FATT/2019

Alger, le

27 Mars 2019

**A Messieurs  
les Présidents des Clubs  
de la division Une et Deux « Dames et Messieurs**

**Objet : Frais d'engagement**

Messieurs,

Dans le cadre du déroulement du 3<sup>ème</sup> tour du championnat par équipes D1 et D2 prévu les 03 et 04 Mai 2019 à Alger, nous vous rappelons qu'à ce jour votre club reste redevable envers la fédération des frais d'engagement au titre de la présente saison sportive.

A cet effet, nous vous demandons de vous rapprocher de la fédération pour régulariser votre situation avant le 30 Avril 2019.

Passé le délai, les clubs n'ayant pas satisfait à cette obligation se verront interdit de participation, en application du règlement du championnat National par équipe.

Les frais d'engagement sont définis comme suit.

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| ✓ Division1 Messieurs : 50.000DA | Dames : 30.000DA |
| ✓ Division2 Messieurs : 25.000DA | Dames : 15.000DA |

Veillez agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.



Le Président  
DERKAOU Cherif